

*A partir de septembre, la présence de l'administration des Finances publiques évolue sur le territoire de Sud Vendée Littoral. La Trésorerie à Chaillé les a déménagés à Luçon mais un agent des finances publiques continuera de vous accueillir à Chaillé-Les-Marais par le biais de permanences régulières. Ces permanences auront lieu au sein de l'Espace France Services. Elles seront accessibles chaque lundi toute l'année à compter du 6 septembre 2021.*

*Vous pourrez y traiter les sujets que vous aviez l'habitude d'évoquer avec la Trésorerie mais également ceux qui relèvent, par exemple, du Service des Impôts des Particuliers de Luçon. L'agent des Finances publiques qui vous accueillera sera en effet en mesure de prendre en charge, au plus proche de chez vous, toutes vos demandes : qu'elles concernent l'impôt (déclaration ou paiement des impôts, prélèvement à la source, modulation de taux, changement de situation personnelle), le paiement de vos factures locales (cantines, crèches, eau, ...) ou tout autre sujet lié à la Direction départementale des finances publiques (location en meublé, ...).*